

grand nombre de personnes qui fréquentent les institutions postsecondaires telles que nos universités et les collèges publics et suivent les programmes de formation de la main-d'œuvre.

Toutes les provinces ont fait un excellent travail à ce sujet, dans une large mesure grâce aux encouragements financiers que leur a offerts le gouvernement fédéral. A une époque où les coûts ont commencé à grimper très rapidement, le gouvernement fédéral a imposé il y a quelques années un plafond de 15 p. 100 sur l'augmentation qu'il paierait par année. L'entente actuelle avec les provinces expire en mars 1977 et le gouvernement fédéral n'a nullement indiqué qu'il est disposé à renouveler son entente avec les provinces, à l'améliorer ou à faire quoi que ce soit d'autre. En fait, il n'y a eu aucune discussion avec les provinces. Il n'est nullement improbable, vu l'exemple de l'assurance soins médicaux et hospitaliers dont nous discutons actuellement, qu'en 1977 le gouvernement coupera le plafond de 15 p. 100 qu'il a déjà imposé unilatéralement.

Une situation semblable existe dans le domaine du bien-être. Il n'y a pas tellement d'années qu'un gouvernement libéral a introduit le Régime d'assistance publique du Canada. On nous avait vanté sa valeur avec grand éclat et dit que c'était l'aboutissement d'un quart de siècle ou plus de planification, d'études et de promesses d'un régime complet de sécurité sociale par le parti libéral.

Ce régime n'est en vigueur que depuis quelques années et le ministre nous annonce maintenant qu'il entend présenter une loi sur les services sociaux qui entrera en vigueur en 1977. C'est une loi qui suivra un cours parallèle à celui du Régime d'assistance publique du Canada actuel pendant trois ans, après quoi ce dernier disparaîtra.

Il semble que le ministre et son gouvernement aient hésité sur l'universalité des cotisations, les frais exigés des usagers et la participation aux frais. Nous parlons de programmes qui ne sont même pas encore entièrement en place. Nous parlons aussi d'augmenter le nombre de garderies d'enfants. J'ai lu dans un journal d'aujourd'hui que le ministre avait rencontré un groupe de femmes et leur avait promis d'augmenter le nombre de garderies. Nous parlons aussi de maisons de convalescence dont le nombre est insuffisant. S'il y a quelque espoir de réduire l'augmentation marquée et soutenue des coûts d'hospitalisation, une des façons est assurément d'ouvrir un nombre suffisant de maisons et d'hôpitaux pour convalescents, ce qui coûterait beaucoup moins cher que les programmes dispendieux de soins hospitaliers intensifs actuels que finance le gouvernement fédéral.

Ce sont des programmes auxquels on n'a pas encore affecté de fonds, ou du moins de fonds permanents, mais que les provinces comprennent. Pourtant, le ministre a déjà indiqué que le gouvernement fédéral entend effectuer des coupures dans les ententes qui le lie aux provinces aux termes du Régime d'assistance publique du Canada.

● (2130)

Dans le domaine de la main-d'œuvre, on a constamment et unilatéralement diminué les subventions affectées aux programmes de formation dans toutes les provinces. Que s'est-il passé? Les provinces ont dû assumer en grande partie les frais de la formation de la main-d'œuvre à cause, selon moi, du concept erroné du premier ministre (M. Trudeau) et de son gouvernement, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral n'a rien à voir dans le domaine de

Soins médicaux—Loi

l'éducation, qu'il s'agit là de la responsabilité des provinces.

D'autre part, on avait le sentiment que le gouvernement fédéral pouvait et devait s'engager dans la formation de la main-d'œuvre. Toutefois, Ottawa n'a pas établi ses propres centres de main-d'œuvre. Il a passé des contrats avec les provinces et les autorités locales afin d'utiliser leurs installations. Ces installations furent construites et agrandies, les enseignants embauchés et le matériel acheté, dans une grande mesure pour répondre aux besoins de formation de la main-d'œuvre, selon la définition qu'en donne le ministre fédéral de la Main-d'œuvre. Vu les contraintes financières, le gouvernement fédéral a amorcé unilatéralement la rupture des accords intervenus avec les provinces touchant la formation de la main-d'œuvre. Il a réduit les achats de matériel dans les collèges communautaires et autres institutions provinciales.

Voyons ce qui se fait au ministère de l'Expansion économique régionale. A une époque où les provinces pauvres, Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, le Nord de l'Ontario et le Nord de la Saskatchewan, connaissent de fortes hausses de chômage...

M. Béchard: Et l'Est du Québec.

M. Orlikow: Oui, et l'Est du Québec. J'espère que le député qui vient de faire cette remarque prendra la parole pour appuyer mon argumentation. A une époque donc où ces régions connaissent de fortes hausses du chômage et des coûts de bien-être social, le MEER s'occupe au mieux à contenir ses dépenses. Il n'y a pratiquement aucune augmentation des fonds du ministère de l'Expansion économique régionale. Contenir les dépenses à une époque où nous connaissons un taux d'inflation de 10 p. 100 ou plus pour chacune de ces deux ou trois dernières années représente une réduction des fonds réels qui peuvent servir à la création d'emplois dans ces régions.

Voyons ce qui se fait au ministère que l'on dit avoir été institué pour protéger les droits et répondre aux besoins des gens les plus démunis de notre pays, c'est-à-dire nos autochtones, les Indiens et les Esquimaux. A une époque où les coûts augmentent en spirale, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien rogne sur les dépenses qu'il est disposé à faire pour pourvoir à la santé et au bien-être de nos autochtones.

Ainsi, quand la Saskatchewan a mis sur pied un programme visant à procurer des appareils auditifs aux gens qui en ont besoin, Ottawa a dit qu'il n'allait pas partager le coût d'appareils auditifs pour les autochtones de la Saskatchewan. Comme le gouvernement peut être mesquin! Ce sont là des programmes que le gouvernement fédéral a décidé de mettre en œuvre unilatéralement.

Je consigne ces faits au compte rendu non parce que je crois que tout ce que les provinces font soit bon, et pas seulement parce que je suis inquiet de la hausse très rapide et considérable du coût des soins médicaux. Bien sûr, cela me préoccupe. Cela m'inquiète à titre de député, à titre de citoyen qui doit payer ce coût accru et dont les commettants doivent faire de même.

Le problème, c'est que lorsque Ottawa se retire de ces programmes ou limite ses contributions à ces programmes, l'argent qui manque doit être fourni par les provinces ou par les simples citoyens, peut importe, et je souligne ce mot «peu importe», leur capacité ou incapacité de payer. C'est ce qui me préoccupe.